



prendre RDV pour la personne âgée de + 75 ans

venir la chercher à son domicile et l'accompagner jusqu'au centre de vaccination

rester à ses côtés pour accomplir les différentes formalités

l'attendre pendant et après son vaccin

la raccompagner à son domicile.

Rendre la prestation accessible à tous

Afin de permettre à toutes les personnes concernées de se faire vacciner, les agences Générale des Services ont décidé de prendre en charge 50% du coût de la prestation « Vaccin Tranquille ».

Anticipant une très forte demande au niveau national, **l'enseigne proposera 10 000 prestations « Vaccin Tranquille » entre le 18 janvier et le 30 juin 2021**. C'est ainsi qu'une prestation de 40 € par exemple ne sera facturée que 20 € – le bénéficiaire pouvant ensuite, dans la très grande majorité des cas, bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% du montant restant à sa charge, soit un **reste à charge final de 10 €** pour le bénéficiaire de plus de 75 ans.